



# CATALOGUE DE FORMATIONS

*Dse*  
by **HYADES**

---

**Vous avez été élus au CSE et nous vous en félicitons !**

**Vos missions sont diverses, variées et souvent complexes. Avec la fusion des instances des DP, CE et CHSCT, vous avez maintenant l'obligation d'être compétent(e) dans de nombreux domaines : droit du travail, comptabilité, finances, santé sécurité au travail, accompagnement des salariés... tout en assurant les missions sur votre poste de travail.**

**Vous manquez également parfois de temps pour comprendre et vous mettre à jour de toutes vos obligations. Ne vous inquiétez pas, vous n'êtes plus seuls et nous pouvons vous aider à trouver des solutions.**

**Soucieux de la montée en compétence des élus du CSE, Bureau Hyades propose un large panel de formations qui vous permettront de monter de compétences et maîtriser les connaissances pour une bonne conduite de votre mandat.**

**Au-delà des traditionnelles formations que proposent les organismes de formation, nous avons élaborés pour vous des formations sur des thématiques plus spécifiques et spécialement dédiées aux élus du CSE.**

**Toutes nos formations sont organisées en intra ou inter entreprise. La durée annoncée peut être aménagée selon vos besoins : demi-journées, intersession de plusieurs jours etc...**

**Nous pouvons vous proposer de réaliser les formations en présentiel et/ou distanciel.**

**Tout est possible et nous nous adaptons à vot**



# FONCTIONNEMENT - RÔLE ET MISSIONS

## Formation “Fonctionnement - Economique” CSE de plus de 50 salariés

Conformément à l'article L2315-63 du Code du Travail, les membres titulaires du CSE bénéficient de la formation économique dans les entreprises de plus de 50 salariés. Cette formation est essentielle au bon déroulement du mandat. Elle a pour objectif de sensibiliser au fonctionnement du CSE, de comprendre les moyens mis à leurs dispositions (heures de délégation, réunion avec l'employeur, les droits d'alerte, l'expertise...), de les initier à l'analyse des comptes de l'entreprise, de comprendre le processus des consultations...

Cette formation est à planifier idéalement au début du mandat et avant la formation CSSCT. Elle est finançable sur le budget de fonctionnement et peut parfois être prise en charge par les employeurs si ces derniers le souhaitent.



**Durée : 2 jours soit 14 heures**



**Public : Elu(e)s du CSE (titulaires et suppléants)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**



## Formation “Fonctionnement ” CSE de moins de 50 salariés

Disposant de prérogatives moins importantes les élus des CSE de moins de 50 salariés doivent tout autant être formés à l'exercice de leur mandat.

Calquée sur le format de la formation précédente, le programme est adapté aux missions et moyens d'un CSE de moins de 50 salariés.

Cette formation est à planifier idéalement au début du mandat et avant la formation CSSCT.



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elu(e)s du CSE (titulaires et suppléants)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**



## Formation “Secrétaire du CSE”

Vous êtes secrétaire au CSE et vous souhaitez disposer de toutes les informations pour appréhender au mieux votre nouvelle mission ? Nous vous proposons une formation afin de comprendre votre rôle et les missions particulières que sont celles du Secrétaire du CSE.

- Le secrétaire : personnage central du CSE
- Identifier les moyens d’exercice du mandat du Secrétaire
- Animer les relations en interne
- Déterminer les droits dont dispose le Secrétaire



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Secrétaire, Secrétaire adjoint au CSE**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Trésorier du CSE”

Vous êtes trésorier et vous souhaitez un accompagnement dans votre nouvelle mission ? Nous vous proposons une formation afin que vous puissiez vous approprier votre rôle et comprendre les enjeux de votre mandat.

- Identifier le rôle du Trésorier et Trésorier adjoint au CSE
- Identifier les moyens d’exercice du mandat de Trésorier
- Déterminer les droits dont dispose le Trésorier du CSE
- La responsabilité du Trésorier



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Trésorier, Trésorier adjoint au CSE**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

# SANTE SECURITE AU TRAVAIL

## Formation “Santé Sécurité et Conditions de Travail”

! IMPORTANT

Depuis le 31 mars 2022, tous les membres du CSE (titulaires et suppléants) doivent bénéficier d'une formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail sans condition de taille de l'entreprise.

Pour les nouveaux membres la durée de la formation est de cinq jours minimums. En cas de réélection, et pour les membres ayant déjà suivi ladite formation en cours de leur précédent mandat, la durée de la formation est d'une durée de trois jours.

La formation santé, sécurité et conditions de travail est indispensable et obligatoire. Elle a notamment pour but :

- De comprendre les enjeux de la prévention et le rôle des élus en la matière
- De développer la capacité des élus à déceler et évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés
- De permettre l'analyse des conditions de travail et promouvoir la qualité de vie au travail
- D'initier aux méthodes d'analyse des accidents du travail

Bureau Hyades vous propose une formation qui répond aux obligations légales et permettra aux élus d'appréhender les enjeux de la prévention et participer activement à la santé sécurité dans l'entreprise.



**Durée : 5 jours soit 35 heures pour la formation initiale et 3 jours soit 21 heures pour le recyclage,**



**Public : Elu(e)s du CSE (titulaires et suppléants), membres de la CSSCT...**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

Obtention de l'agrément



## Formation “Référént Harcèlement”

IMPORTANT

Les CSE de toutes tailles doivent désigner un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Bureau Hyades vous propose une formation qui va au-delà des obligations légales en intégrant également dans notre programme l'aspect harcèlement moral.

Comprendre le rôle du référent, appréhender les notions de harcèlement et de violence au travail, prévenir une situation de harcèlement et agir efficacement... autant de notions que nous aborderons lors de notre journée de formation.

- Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel, des agissements sexistes et le harcèlement moral
- Attribution et moyens des référents
- Comment prévenir les situations de harcèlement ?
- Comment détecter une situation de harcèlement et agir avec efficacité



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Prévention des RPS”

Véritables acteurs de la santé sécurité au travail, les élus du CSE participent activement à préserver la santé physique mais également mentale des travailleurs. Véritable enjeu sociétal, les risques psychosociaux sont en constante augmentation. Mal être, stress, burn out, harcèlement comment les reconnaître, les identifier et prévenir efficacement ces situations de mal être au travail ?

Bureau Hyades vous propose une formation afin d'appréhender la notion de RPS en maîtrisant les différentes situations et en décodant les mécanismes de souffrance au travail. Nous expliquerons également comment engager des actions de prévention et adopter une attitude professionnelle.

- La prévention
- La responsabilité de l'employeur en matière de sécurité
- Réglementation sur l'obligation d'évaluation des risques professionnels
- Les RPS “de quoi parle-t-on?”
- Focus sur le “stress”
- Focus sur les situations de “harcèlement au travail”
- Agir en orientant et en accompagnant les salariés : renforcer sa position d'élus



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Participer à la rédaction et mise à jour du Document Unique”

L'Évaluation des Risques Professionnels est la base de toute démarche de prévention. Cette formation vous permet de réaliser l'évaluation et la hiérarchisation des risques santé-sécurité au travail (SST), y compris les risques psychosociaux, au sein de votre entreprise.

Et au-delà du constat et de la rédaction d'un document unique pertinent, elle vous aide à structurer à participer efficacement à la rédaction du programme de prévention de votre entreprise dans une logique de maîtrise des risques continue.

- Pourquoi une évaluation des risques professionnels ?
- Mettre en oeuvre l'évaluation des risques
- Rédiger le document unique et le programme de prévention



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Réaliser efficacement une inspection”

A intervalles réguliers, le CSE peut procéder à des inspections en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ces inspections sont l'occasion d'observer les situations de travail réelles et d'échanger avec les salariés. Elles permettent notamment de s'assurer de la bonne application de la réglementation et des consignes de sécurité.

Comment s'y prendre ? comment préparer et organiser une inspection ? Bureau Hyades vous accompagne et vous rendra autonome dans la réalisation de vos inspections.

- Comprendre les enjeux d'une inspection
- En amont : Formaliser l'organisation, s'informer, planifier ...
- Pendant l'inspection : Observer les situations de travail, Interroger les salariés, structurer la prise de note...
- A posteriori : Analyser les informations, partager les résultats, ajuster la politique SST...



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Analyser efficacement un accident du travail ”

Les élus du CSE assurent une mission de santé sécurité au travail et doivent notamment participer à l'analyse des accidents du travail.

Bureau Hyades vous propose une formation approfondie afin de comprendre la pluridisciplinarité de l'accident et la nécessité de l'analyse pour proposer des mesures de prévention.

- Objectifs et principes de l'analyse des accidents du travail : qu'est ce qu'un AT ? pourquoi réaliser une analyse ?
- Analyser efficacement un accident du travail : recueillir et organisation des faits, méthodes d'analyse, recherche et hiérarchisation des mesures de prévention, construction et suivi du plan d'action



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**



# DROIT

## Formation “L’essentiel du droit du travail pour les élus du CSE”

Dans ses fonctions au quotidien, le CSE se doit d’apporter une aide juridique aux salariés. Cette formation vous permet de comprendre le droit du travail, appréhender les grands principes et les principales règles en matière de contrat de travail, de durée du travail, de sanctions disciplinaires, de rupture du contrat de travail. Au-delà des règles de droit qui seront abordées, nous vous rendrons autonomes dans la recherche de réponses juridiques et appliquer une méthodologie qui vous garantissent une analyse efficace des textes de droit.

- **L’environnement légal du droit du travail**

Les différentes sources du droit du travail

Savoir les utiliser et connaître les règles en matière de conflit des normes

- **L’exécution du contrat de travail : la durée du travail**

Amplitudes journalières, hebdomadaires

Heures supplémentaires/complémentaires

Temps de pause, astreintes, planification...

- **Les absences**

Congés payés

Maladie

- **Le pouvoir de direction de l’employeur et le droit disciplinaire**

Le pouvoir de direction

Sanctionner un salarié

La procédure disciplinaire

- **La rupture du contrat de travail**

La démission

La rupture conventionnelle

Le licenciement...

La liste des thématiques est non exhaustive. N’hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos demandes.



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Assister un salarié dans le cadre d’une procédure disciplinaire”

Lors d’une procédure disciplinaire, le salarié peut se faire assister par le salarié de son choix. Très souvent ce choix se porte vers un élu du CSE.

Qu’est-ce qu’une faute ? Quelle est la procédure à respecter ? Comment conseiller et assister efficacement un salarié qui fait appel à vous ? Bien au-delà d’être un simple témoin, vous devez être le garant de la procédure et du respect du contradictoire dans une telle situation.

Pendant une demi-journée, nous abordons ensemble toutes les notions qui vous seront indispensables pour défendre efficacement un salarié.



**Durée : 3,5 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Négociier efficacement”

Après le coup d’arrêt de la crise sanitaire, la négociation collective d’entreprise a retrouvé un certain dynamisme. Depuis les ordonnances Macron qui ont concédées une place de choix aux élus du CSE dans la négociation, on constate une réelle augmentation de la signature d’accord entreprise avec pour seuls interlocuteurs les élus titulaires du CSE.

### • La négociation en entreprise

Le rôle du CSE dans les négociations

L’accord d’entreprise : thématique, signature, dénonciation

Les typologies de négociation

### o Quand faut-il négocier ?

Préparer les négociations ?

Savoir réagir face à la direction

La conduite des négociations

Cette formation vous apporte les outils et méthodes utiles pour améliorer son efficacité en négociation, même dans les situations de négociations difficiles les plus courantes.



**Durée : 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

# AUTRES COMPETENCES

## Formation “Gestion des conflits ”

L' élu du CSE doit essayer de préserver une ambiance de travail saine, agréable et productive. De ce fait, il lui revient de gérer les conflits collectifs du travail avec l'employeur.

Les techniques de gestion des conflits

- o Le conflit
- o Prévenir les conflits : gérer les conflits avant qu'ils ne surviennent
- o Le positionnement et les techniques de gestion des conflits
- o La méthode DESC
- o Sortir d'un conflit

A partir de jeux, quizz et mise en situation, nous vous permettront d'appréhender la gestion des conflits et ainsi négocier et interagir plus efficacement avec vos interlocuteurs.



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Prendre la parole avec aisance et efficacité”

La communication est un élément central pour les élus du CSE. Vous êtes amenés à communiquer avec votre direction, les collaborateurs, les instances extérieures et bien sûr entre vous au sein de l'instance.

Bureau Hyades vous accompagne dans les règles de base de communication.

- Diffuser un message à l'oral
- Gérer les appréhensions et le trac lors de prise de parole en public
- Connaître et utiliser les différentes techniques d'expressions orales
- Gérer les objections et les situations difficiles



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

# POLITIQUE SOCIALE

## Formation “Comprendre et appliquer une convention collective ”

Les élus du CSE doivent identifier et maîtriser les différents thèmes d'une convention collective afin de pouvoir répondre aux interrogations des salariés et pouvoir négocier avec la Direction de l'entreprise.

Bureau Hyades vous propose une formation pour comprendre les conséquences des dispositions de la convention collective applicable pour les salariés et maîtriser les thèmes contenus dans la convention collective.

- Comprendre les conséquences des dispositions de la convention collective pour les salariés
- Identifier et maîtriser les principaux thèmes présents dans la convention collective



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Comprendre la politique de rémunération de l'entreprise ”

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les élus du CSE sont régulièrement consultés sur les orientations stratégiques de l'entreprise et notamment sur sa politique sociale.

Le CSE a un rôle déterminant en matière de politique de rémunération d'une entreprise. Il suit les engagements pris par la direction en validant l'adéquation entre la politique salariale et les différents indicateurs sociaux (conditions de travail, formation, évolution des salaires, égalité femmes-hommes, etc.).

Bureau Hyades vous accompagne dans l'analyse des informations sur les rémunérations et la politique salariale dans votre entreprise.

- Identifier les différentes composantes de la rémunération
- Formuler des revendications, argumenter et négocier notamment en période d'inflation
- Identifier les enjeux de rémunération pour les salarié(e)s



**Durée : 2 jours soit 14 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**


## Formation “Épargne salariale : participation et intéressement ”

Le rôle des élus du CSE est essentiel dans la mise en place d'un plan d'épargne salariale au sein de l'entreprise, l'employeur étant tenu de les consulter.

Bureau Hyades vous accompagne pour appréhender le cadre juridique, les dernières évolutions législatives et les formules de calcul de la participation et de l'intéressement en vue de les négocier.

 **Durée : 1 jour soit 7 heures**

 **Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**

 **Pré requis : Aucun**

 **Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Les fondamentaux des régimes frais de santé et prévoyance ”

Toutes les entreprises du secteur privé ont l'obligation de mettre en place une mutuelle d'entreprise en faveur de leurs salariés depuis le 1er janvier 2016.

Quelles sont les conditions de mises en place ? Quel est le rôle du CSE lors de la mise en place et la modification du contrat frais de santé et prévoyance? Dans le cadre de ses activités sociales et culturelles, le CSE peut-il décider de participer au financement de la couverture collective à adhésion obligatoire ?

Bureau Hyades vous accompagne afin de mieux comprendre le fonctionnement des régimes prévoyance et frais de santé et à appréhender les évolutions réglementaires et leurs conséquences.

 **Durée : 1 jour soit 7 heures**

 **Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**

 **Pré requis : Aucun**

 **Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Initiation à la lecture du bulletin de paie”

Le bulletin de paie est remis tous les mois aux salariés. Il indique le montant du salaire brut, sa rémunération nette et les cotisations et contributions sociales prélevées.

Les salariés ont des interrogations sur leur bulletin de paie et l'explication fournie par le service paie ne les a pas convaincue? Les élus de CSE ne peuvent généralement pas les aider du fait de la complexité des bulletins de paie.

Bureau Hyades vous propose de vous initier à la lecture des bulletins de paie afin de pouvoir renseigner vos salariés et vous assurer de la conformité des bulletins de paie.



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant)**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**

## Formation “Négocier les organisations du temps de travail”

Bureau Hyades vous propose de vous accompagner dans la négociation d'un accord “temps de travail” en vous informant des évolutions législatives, en identifiant les enjeux pour les salarié(e)s de chaque type d'organisation du travail et en veillant au respect de la déconnexion.

- S'informer sur les évolutions législatives
- Identifier les enjeux pour les salarié(s) de chaque type d'organisation du travail
- Négocier un accord « temps de travail », le droit à la déconnexion et le télétravail



**Durée : 1 jour soit 7 heures**



**Public : Elus du CSE (titulaire, suppléant), membres de la CSSCT**



**Pré requis : Aucun**



**Lieu : présentiel ou distanciel**